

ASSEMBLEE GENERALE

TREIZIEME SESSION

Documents officiels



SEANCE PLENIERE

Mardi 30 septembre 1958,
à 15 heures

New-York

SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale (suite)	
Discours de M. Lukanov (Bulgarie).....	253
Discours de M. Lange (Norvège).....	258
Discours du prince Wan Waithayakon (Thaïlande)..	261
Discours de M. Vargas Fernández (Costa-Rica)....	264

Président: M. Charles MALIK (Liban).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. M. LUKANOV (Bulgarie) [traduit du russe]: La déclaration des Etats signataires du Traité de Varsovie qui a été publiée à Moscou le 24 mai 1958 analyse la situation internationale actuelle de façon très approfondie et le cours des événements a pleinement corroboré ces vues. Nous ne pensons pas que l'Organisation des Nations Unies puisse s'acquitter avec succès de sa noble tâche qui est de "préserver les générations futures du fléau de la guerre", pour reprendre les termes de la Charte, si les délégations qui siègent à l'Assemblée générale ne regardent pas la vérité en face, aussi amère qu'elle puisse paraître à certaines d'entre elles. On ne saurait, en effet, choisir des termes flatteurs pour caractériser l'agression ni complimenter ceux qui veulent tuer "l'esprit de Genève". Le monde entier sait qui a ridiculisé, vilipendé et rejeté l'esprit de Genève immédiatement après la Conférence de Genève entre les quatre Grands tenue en juillet 1955: ce sont les milieux dirigeants des Etats-Unis d'Amérique et leurs alliés. Par leurs actes, ils ont réduit à néant tous les résultats des négociations de Genève, rétabli un climat de tension et créé un nouveau danger de guerre dans le monde.

2. Au cours des deux dernières années, l'Organisation des Nations Unies a été témoin de quatre violations graves des normes du droit international. La première a été l'attaque armée contre l'Egypte à la fin de 1956, la deuxième, les préparatifs d'une agression armée contre la Syrie l'an dernier. Il y a à peine un mois, l'Assemblée générale était convoquée en session extraordinaire d'urgence pour examiner la question de l'agression flagrante des Etats-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni contre le Liban et la Jordanie. Comme au moment de l'affaire d'Egypte, l'Organisation des Nations Unies a su adopter à ce moment une décision qui, de l'aveu de tous, a aidé à écarter la menace de guerre qu'avait fait naître l'action des forces des Etats-Unis et du Royaume-Uni dans le Proche et le Moyen-Orient. Cependant, il n'a pas encore été donné effet aux dispositions de la résolution 1237 (ES-III) que l'Assemblée a adoptée à sa troisième session extraordinaire d'urgence sur le retrait des forces britanniques et américaines du Liban et de Jordanie, et déjà l'on

arrive à une nouvelle aggravation de la situation internationale. Cette fois, elle est due aux actes agressifs des Etats-Unis d'Amérique en Extrême-Orient où ils mènent depuis de nombreuses années une politique hostile à l'égard de la République populaire de Chine.

3. Il n'est pas douteux que ces événements sont étroitement liés entre eux. Ils constituent les maillons d'une même chaîne, la chaîne de la politique agressive de l'impérialisme. La différence réside seulement dans le fait que, dans les deux derniers cas, c'est le meneur des impérialistes, les Etats-Unis, armé de pied en cap, qui est entré en scène après que ses partenaires eurent échoué dans leurs tentatives pour subjuguier les peuples arabes.

4. Je tiens à préciser qu'il ne s'agit pas ici du peuple des Etats-Unis, dont les talents remarquables en affaires, l'amour de la liberté et de la paix sont bien connus. Je parle des milieux qui se sont enrichis pendant les deux guerres mondiales: ceux-ci recherchent les profits les plus élevés et les plus sûrs auxquels ils sont habitués et qu'ils tirent de la fabrication d'armes ainsi que de l'équipement et de l'approvisionnement des troupes; ces profits se multiplient à mesure qu'augmentent la fabrication et l'utilisation des engins de mort, ils disparaîtront si une paix stable et durable s'établit sur terre. Ce sont précisément ces milieux qui ont intérêt à distiller la haine de tout ce qui est progressiste, étant donné qu'il y a incompatibilité entre le progrès et la guerre impérialiste.

5. Il convient de souligner tout d'abord que les Etats impérialistes, les Etats-Unis d'Amérique en tête, se refusent en fait à admettre et à accepter la nécessité historique de la coexistence pacifique des pays ayant des systèmes sociaux différents. Il y a quelques jours seulement, à une séance du Bureau de l'Assemblée générale, le représentant des Etats-Unis a rejeté l'expression même de "coexistence pacifique" et est parvenu à la faire remplacer par une autre expression. Il n'est guère probable que son attitude ait été dictée en l'occurrence par des considérations personnelles ou linguistiques. Il s'agissait là très certainement d'une manifestation de l'attitude négative des Etats-Unis devant une question qui, selon nous, présente à notre époque une importance capitale. On ne doit pas oublier que la guerre est l'autre terme de l'alternative: la guerre ou la coexistence pacifique. Est-ce l'amour de la paix qui a inspiré, par exemple, les faits suivants: les milieux dirigeants des Etats-Unis continuent à s'opposer obstinément à la proposition relative à une conférence au sommet; ils ont refusé de suivre l'exemple de l'Union soviétique et d'arrêter leurs essais d'armes atomiques et à l'hydrogène; qui plus est, après avoir accéléré le rythme de leurs explosions expérimentales, ce n'est que récemment, sous la pression de l'opinion publique, qu'ils ont paru faire des concessions, mais ils ont formulé à cette occasion tant de réserves et posé tant de conditions que leur déclaration même semble dictée par le désir de jeter de la poudre aux yeux alors

qu'en fait l'arrêt des expériences demeure toujours problématique; les Etats-Unis d'Amérique et leurs alliés ont rejeté le plan relatif à la création en Europe d'une zone d'où les armes atomiques seraient exclues; ce sont eux qui ne veulent pas accepter le plan de sécurité collective.

6. Peut-on dire que c'est par souci de la paix que les Etats-Unis ont jalonné le monde entier d'un réseau de blocs militaires et agressifs et qu'ils souhaitent créer encore de nouveaux blocs, qu'ils ont construit en territoire étranger des centaines de bases militaires et qu'ils jugent ce nombre insuffisant, qu'ils construisent des rampes de lancement de fusées dans divers pays? Qui donc, sinon les dirigeants des Etats-Unis d'Amérique, a inventé les théories du "refoulement" et de "l'endigement", de la guerre froide et de la guerre localisée? Tout en votant ouvertement pour l'octroi de crédits qui se montent à des millions de dollars en vue du financement d'activités subversives à l'étranger et en appuyant nombre d'organisations et d'écoles de saboteurs, ils s'élèvent contre "l'agression indirecte" à laquelle ils prétendent que d'autres pays se livrent et s'efforcent de justifier ainsi l'agression directe qu'eux-mêmes commettent contre d'autres pays.

7. Les Etats-Unis tiennent les promesses généreuses qu'ils font de fournir des armes atomiques ainsi que des bombes et des fusées atomiques à de nombreux pays d'Europe, d'Asie, d'Afrique et d'Amérique. Les forces armées des Etats-Unis sont installées aujourd'hui dans toutes les régions du globe terrestre. Les navires de guerre et les avions militaires américains "exécutent des patrouilles", "se livrent à des opérations de reconnaissance" ou sont stationnées, prêtes à combattre, dans le grand Nord, en Extrême-Orient, en Méditerranée et en Europe. Ce sont là des faits qu'on ne peut réfuter par de simples affirmations. On ne saurait nier que ce sont précisément des actes comme ceux-là qui créent la tension que nous ressentons tous. J'ajouterai que les actes des Etats-Unis d'Amérique ne lésent pas seulement les intérêts des pays qui sont devenus l'objet d'une agression ou d'une pression directe, ou les pays sur le territoire desquels des stocks d'armes sont accumulés.

8. La délégation de la République populaire de Bulgarie se doit de déclarer que le peuple bulgare ne saurait rester indifférent au fait que, à proximité de ses frontières comme dans les régions fort proches de celles-ci, on construit des rampes de lancement de fusées, tandis que des formations militaires s'y déplacent ou que des troupes des Etats-Unis y débarquent. Or, c'est ce qui se passe dans certains pays proches de la Bulgarie de même que dans la région de la Méditerranée orientale.

9. La politique des Etats-Unis d'Amérique, qui est à l'origine de cet état de choses, est d'autant plus dangereuse que les dirigeants responsables de ce pays ont cherché plus d'une fois à soulever la prétendue question de la situation dans les pays de l'Europe orientale, et ils n'ont pas dissimulé que c'est le régime social de ces Etats qui n'est pas de leur goût.

10. La présence de troupes américaines non loin de nos frontières et l'attitude négative, officiellement exposée, des dirigeants des Etats-Unis d'Amérique à l'égard du régime socialiste, choisi par le peuple bulgare qui est unanime à l'approuver, constitue une source supplémentaire de tension dans cette région du monde, en même temps qu'un obstacle à l'établissement de rela-

tions pacifiques et de bon voisinage entre les pays de la péninsule balkanique.

11. Une attitude diamétralement opposée est celle des pays socialistes, qui luttent constamment, à l'Organisation des Nations Unies comme ailleurs, pour réduire la tension internationale, écarter la menace d'une guerre, assurer le règlement pacifique des problèmes internationaux en suspens au moyen de négociations et préserver et consolider la paix universelle. Toute l'histoire de l'Union soviétique, du premier Etat socialiste du monde, depuis son apparition sur la scène internationale jusqu'à nos jours, est celle d'une lutte pour la création d'une nouvelle morale internationale et l'établissement de nouvelles relations entre les Etats, fondées sur le respect de la souveraineté et de l'indépendance nationale de tous les pays, ainsi que sur le principe de la non-ingérence absolue dans les affaires intérieures des grandes et des petites nations. C'est aussi l'histoire des efforts que l'Union soviétique a déployés dans le domaine du désarmement et du combat incessant qu'elle mène pour la paix.

12. A l'Organisation des Nations Unies, depuis sa création jusqu'à nos jours, l'Union soviétique et les autres Etats socialistes qui y siègent pratiquent inlassablement cette politique, qui est pleinement conforme à la Charte et aux nobles buts et principes de l'Organisation. Je ne saurais énumérer ici toutes les mesures et toutes les propositions inspirées de cette attitude. Il me suffira de rappeler qu'au cours des derniers mois, ce sont l'Union soviétique et les autres pays socialistes qui ont pris des mesures et présenté des propositions qui, si elles avaient été adoptées, auraient permis de créer les conditions nécessaires au règlement des problèmes les plus urgents et les plus importants de notre époque. Le caractère pacifique de ces propositions est démontré aussi par le fait qu'elles ont été accueillies partout avec une compréhension profonde et que les secteurs les plus larges de l'opinion publique leur ont prêté leur appui.

13. Telles furent les propositions de l'Union soviétique en vue de la convocation d'une conférence au sommet, la décision unilatérale du Gouvernement soviétique de mettre fin aux essais d'armes atomiques et d'armes thermonucléaires, la proposition du Conseil politique consultatif de l'Organisation du Traité de Varsovie relative à la conclusion d'un pacte de non-agression entre les Etats signataires du Traité de Varsovie et les Etats membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord, la proposition du Gouvernement polonais visant la création d'une zone désarmée en Europe centrale, la proposition du Gouvernement soviétique en vue de la conclusion d'un traité d'amitié et de coopération entre les Etats européens avec la participation des Etats-Unis, de même que maintes autres propositions de cette nature. L'adoption de ces propositions d'un si grand intérêt intrinsèque aurait créé en outre un climat favorable à de nouvelles initiatives pacifiques; chaque pays en particulier et l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble auraient ainsi pu contribuer à renforcer la paix. Seuls des politiciens à courte vue et des ennemis acharnés de la paix peuvent découvrir dans la politique que traduisent ces propositions je ne sais quels desseins mystérieux du "communisme international".

14. A l'heure actuelle, la question la plus importante est celle du maintien de la paix. Or, pour préserver la paix, il faut arrêter l'agression, mettre fin à la course aux armements et créer des conditions propices à une coopération économique normale entre les peuples.

15. Une solution juste de la plupart des questions inscrites à l'ordre du jour de la treizième session de l'Assemblée faciliterait la création d'une atmosphère de détente dans le monde. Notre délégation ne minimise pas l'importance de certaines questions, celle de la situation à Chypre ou en Algérie par exemple; elle fera connaître en détail en temps opportun ses vues en la matière, qui sont fondées sur la reconnaissance du droit des peuples et des nations à disposer d'eux-mêmes. Mais nous considérons que l'Assemblée générale doit avant tout condamner l'agression impérialiste, assurer l'élimination des foyers de cette agression dans le Moyen-Orient et en Extrême-Orient, dégager le problème du désarmement — y compris celui du désarmement atomique — de l'impasse à il a abouti et recommander des mesures concrètes en vue de la mise en œuvre de l'idée de coexistence pacifique des Etats.

16. Le retrait des troupes américaines du Liban et des troupes britanniques de Jordanie ne saurait plus être différé. La décision prise par l'Assemblée générale à ce sujet à sa troisième session extraordinaire d'urgence a été accueillie par toute l'opinion mondiale comme une victoire des forces de paix. L'Organisation des Nations Unies rendra un service signalé à la cause de la paix en veillant à ce que cette décision soit intégralement exécutée. Aucun danger de l'extérieur ne menace le Liban ou la Jordanie, si ce n'est le danger causé par l'occupation étrangère. La situation intérieure de ces pays exige impérieusement le retrait immédiat des troupes étrangères. Il est devenu encore plus clair maintenant que les troupes des Etats-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni ont débarqué au Liban et en Jordanie pour intervenir dans les affaires intérieures de ces pays et d'autres pays arabes. L'Assemblée générale ne saurait redevenir indifférente; elle doit, au contraire, faire preuve de vigilance jusqu'à ce que le dernier soldat étranger ait été évacué du territoire de ces deux Etats arabes. Tant que des troupes étrangères s'y trouvent, toutes sortes de provocations sont possibles; la situation risque donc de s'aggraver à nouveau. Pour liquider ce dangereux foyer de guerre, il est inutile d'attendre je ne sais quelles conditions "favorables", pas plus qu'il ne faut "défendre" les navires des Etats-Unis ancrés dans les eaux libanaises à l'aide de chars qui se trouvent sur le sol libanais; ce qu'il faut, c'est faire lever l'ancre à ces navires et les ramener, en même temps que ces chars, vers les rivages des Etats-Unis.

17. Il n'est nullement nécessaire de remplacer les troupes des Etats-Unis et du Royaume-Uni par de prétendues troupes de l'Organisation des Nations Unies. Comme chacun sait, l'idée de forces armées internationales des gouvernements contre les peuples n'est pas nouvelle. Sous diverses enseignes, elle est apparue plus d'une fois dans le passé, et l'histoire en a conservé de nombreux souvenirs qui témoignent nettement de son caractère. Les alliances des milieux internationaux réactionnaires et conservateurs dirigées contre les mouvements de libération nationale dans le monde ont souvent utilisé dans le passé de telles forces internationales. Celles-ci ont souvent agi contre les peuples coloniaux, elles ont fait de même contre la Chine, et ont toujours joué le rôle d'une police à la solde de l'opresseur. Ce que d'aucuns voudraient obtenir maintenant, en dépit des efforts qu'ils font pour déguiser leurs desseins de façon à les rendre acceptables, c'est imposer à l'Organisation des Nations Unies le rôle de gendarme international que les Etats-Unis et les autres puissances impérialistes ne peuvent jouer dans la conjoncture actuelle sans courir de grands risques. Comme

l'ont montré les événements récents, une intervention policière directe des Etats-Unis est une entreprise des plus dangereuses. Aussi a-t-on besoin de l'écran de l'Organisation des Nations Unies. Il n'est pas difficile de voir dès maintenant quel sera le rôle des forces internationales. Elles auront pour tâche d'écraser les mouvements de libération des peuples, de servir les intérêts des colonialistes, des monopoles capitalistes et de l'impérialisme.

18. Cependant, on n'a certainement pas créé l'Organisation des Nations Unies pour qu'elle devienne une force de police destinée à faire obstacle à la lutte que mènent les peuples pour leur liberté. L'Organisation a le devoir d'aider les mouvements de libération nationale des peuples qui subissent encore l'oppression coloniale et de faciliter le développement économique des pays insuffisamment développés. Il ne faut pas oublier que les mouvements nationaux de libération ne peuvent être arrêtés par des mesures de police quelles qu'elles soient. Conformément à ses buts et à ses principes, l'Organisation doit aider ces mouvements, afin d'alléger les souffrances des peuples qui combattent pour leur liberté et d'écarter les dangers qui menacent la paix dans le monde.

19. Pour ce qui est du retrait des troupes étrangères du Liban et de Jordanie, nous pouvons constater que l'agression injustifiée dont deux petits Etats arabes ont été victimes a été condamnée par l'opinion mondiale, forte de la puissance effective que représentent les Etats pacifiques, comme par la résolution 1237 (ES-III) que l'Assemblée générale a adoptée à l'unanimité à sa troisième session extraordinaire d'urgence; ce sont là deux facteurs décisifs dont les agresseurs doivent tenir compte. Il n'en reste pas moins qu'il faut éliminer le plus rapidement possible le dangereux foyer de guerre qui existe dans le Moyen-Orient. Certes, des troupes qui peuvent débarquer en quelques jours en territoire étranger pourraient parcourir le chemin inverse aussi rapidement. Il va de soi que le retrait de ces troupes ne doit être subordonné à aucune condition.

20. La situation en Extrême-Orient est actuellement une source d'inquiétude pour tous les peuples. L'activité des Etats-Unis le long du littoral de la Chine menace la paix mondiale. Dans le même temps, on a mis en mouvement l'énorme machine de propagande des forces impérialistes afin de désorienter entièrement l'opinion sur le fond de la question. Si l'on en juge d'après la presse des Etats-Unis et d'après les déclarations des dirigeants politiques et militaires des Etats-Unis, on en vient à se demander si ce n'est pas la République populaire de Chine qui a attaqué les Etats-Unis. Il y a quelques jours, dans la déclaration qu'il a faite devant l'Assemblée générale [749^{ème} séance], le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis a parlé d'une agression armée des communistes chinois. Il a cherché à faire croire que le calme et la félicité avaient régné jusqu'à présent dans le détroit de Taïwan et que la situation aurait été troublée précisément le 23 août, lorsque, selon ses termes, les communistes chinois ont commencé soudain à bombarder Quemoy.

21. Bien entendu, chacun sait que la situation est toute différente. Une grande révolution sociale s'est accomplie en Chine à la suite de laquelle le Gouvernement central du peuple a établi son pouvoir sur toute la Chine continentale. Seul l'envoi de troupes des Etats-Unis à Taïwan et dans d'autres îles du détroit de Taïwan a empêché provisoirement le pouvoir du peuple de s'étendre sur ces territoires chinois. Cependant, cet

état de choses ne peut influer ni sur le statut juridique de ces territoires, dont personne ne peut nier qu'ils appartiennent à la Chine, ni sur le caractère de la lutte qui a été menée jusqu'ici et qui se poursuit toujours. Quelques mois après la victoire du peuple en Chine, les Etats-Unis se sont emparés par la force de cette partie du territoire chinois, commettant ainsi contre la Chine un acte flagrant d'agression qui dure depuis neuf ans déjà. Pendant cette période, les dirigeants politiques et militaires des Etats-Unis ont à maintes reprises adressé à la Chine des menaces à caractère de provocation, leurs forces armées se sont déployées dans le détroit de Taïwan, sans parler des innombrables attaques commises par les avions et les navires de guerre de Tchang Kai-shek, dont les laquais des Etats-Unis à Taïwan aiment constamment à se vanter.

22. Ce sont uniquement les actes agressifs des Etats-Unis d'Amérique dans la région de Taïwan qui sont à l'origine de la situation qui s'est créée et dont on est obligé de reconnaître toute la gravité. Le fait que les Etats-Unis multiplient les provocations en menaçant la Chine et en envoyant des forces terrestres et aériennes dans la région accroît encore leur responsabilité dans la situation qui s'est créée. Il y a quelques années encore, les Etats-Unis déclaraient qu'ils ne s'intéressaient pas aux îles Quemoy et Matsu, reconnaissant pour ces territoires qu'ils étaient inséparables de la Chine continentale. Aujourd'hui, ils ne veulent plus les rendre à la Chine. Est-ce là autre chose qu'une provocation à l'égard du grand peuple chinois? N'est-ce pas jouer avec le feu? Le peuple chinois a le droit de lutter pour la libération de son sol et il parviendra à exercer ce droit envers et contre tout. Espérer que la Chine renoncera à ces îles qui lui appartiennent, c'est se bercer de l'illusion absurde que la République populaire de Chine n'existe pas, illusion qui apparemment ne s'est pas encore évanouie chez tous. Il est temps de réveiller ceux qui se plaisent à faire de semblables rêves et de leur montrer la réalité avant qu'ils n'aient franchi le seuil de l'abîme.

23. Il faut exiger des dirigeants des Etats-Unis qu'après avoir retiré leur VIème escadre de la Méditerranée et leur VIIème escadre des rivages étrangers au large desquels elle mouille. Le rôle de ces escadres, si néfaste pour la paix, est suffisamment clair. Sur ce point, même la voix du plus petit Etat du monde résonnera avec toute la force que donne la vérité. Il ne s'agit plus maintenant de ruser et de parler de renvoyer la question à l'Organisation des Nations Unies. De quelle question s'agit-il au juste? Il n'existe pas de différend international entre la République populaire de Chine et la clique de Tchang Kai-shek. La seule position que l'Organisation des Nations Unies puisse adopter sur la situation en Extrême-Orient ne peut et ne doit être que celle de toute l'opinion mondiale, qui s'exprime en ces mots: "Ne touchez pas à la Chine!" On a soulevé ici des objections contre l'emploi de la force par la Chine dans le règlement des problèmes intérieurs que pose la liquidation des vestiges armés de la réaction chinoise vaincue. Si étrange que cela puisse paraître, l'emploi de la force par la Chine a été critiqué par des représentants de pays où l'opinion publique est entièrement favorable à la Chine et dont le gouvernement reconnaît le Gouvernement central du peuple comme le seul gouvernement de la Chine. S'il faut en déduire que ceux qui présentent la question de cette façon voudraient voir la Chine s'emparer de ces îles qui lui appartiennent sans tirer un coup de fusil, je dois dire que tel est aussi le désir du Gouvernement

populaire de la Chine, ainsi que les dirigeants responsables de la Chine l'ont maintes fois déclaré. Reste à savoir comment faire pour libérer les îles chinoises en bouquet de fleurs à la main, alors que les armées de Tchang Kai-shek s'y trouvent et que les dirigeants des Etats-Unis déclarent que leurs troupes les aideront à se maintenir dans ces îles. Il n'est assurément pas logique de demander à la Chine de ne pas recourir à la force alors qu'on lui enlève toute possibilité d'unifier le pays par des voies pacifiques.

24. Les forces armées des Etats-Unis doivent quitter Taïwan et toutes les îles chinoises du détroit — c'est là le seul moyen de mettre fin à la situation dangereuse qui existe en Extrême-Orient. Disons franchement que les représentants qui font appel à la Chine pour qu'elle n'use pas de la force frapper à la mauvaise porte. Il est patent que la lutte du peuple chinois contre ses ennemis intérieurs n'aurait provoqué aucune tension comme le prouve bien la longue période qui s'est écoulée jusqu'en 1949. Il est certain que la présence écroulée des côtes chinoises d'un corps de ballet américain ou d'une équipe américaine de football n'aurait pas créé non plus de tension internationale. Mais la VIIème escadre des Etats-Unis n'est ni un corps de ballet ni une équipe de football. C'est donc aux chefs de la VIIème escadre, et non à la Chine populaire, que doivent s'adresser tous ceux qui désirent éviter que la situation ne se complique en Extrême-Orient. En cette heure grave, le peuple bulgare, qui attache le plus haut prix à l'amitié et à l'alliance du grand peuple chinois, souhaite à son ami et allié un plein succès dans le rétablissement de ses droits légitimes. La juste cause de la République populaire de Chine doit triompher et elle triomphera! C'est seulement alors que la paix sera assurée en Extrême-Orient.

25. Nul ne disconvient que la question du désarmement est la question la plus grave de notre temps et c'est à juste titre qu'à chacune des sessions de l'Assemblée générale, les Nations Unies accordent à ce problème l'attention la plus soutenue. Force est pourtant de constater avec regret qu'aucun accord n'a été réalisé jusqu'à présent sur l'arrêt de la course aux armements et sur le désarmement, et cela en raison de l'influence immense qu'exercent les monopoles capitalistes des fabricants d'armes sur la politique de certaines puissances occidentales. Notre délégation commentera de façon plus détaillée les raisons de l'insuccès des négociations sur le désarmement lorsque ce problème sera examiné par la commission compétente de l'Assemblée. Pour l'instant, nous nous bornerons à noter que les négociations du Sous-Comité de la Commission du désarmement mettaient en présence, d'une part, les représentants de quatre puissances occidentales et, d'autre part, le représentant de l'Union soviétique. Au cours de ces entretiens, deux attitudes fondamentales différentes se sont dessinées à l'égard du problème du désarmement. Accompagnant ses propositions de mesures concrètes, le Gouvernement soviétique a donné des preuves multiples de son désir sincère de libérer l'humanité du cauchemar et du fardeau des armements. L'Union soviétique a réduit de façon unilatérale ses forces armées de 2.100.000 hommes, elle a réduit considérablement l'effectif de ses troupes dans la République démocratique allemande et en Hongrie, elle a retiré ses troupes de Roumanie et a pris la décision unilatérale d'arrêter les essais d'armes nucléaires.

26. Les puissances occidentales, au contraire, poursuivent une politique systématique d'obstruction, accumulant les obstacles les uns après les autres. Les pro-

positions du Gouvernement soviétique ont été rejetées avec une constance digne d'une meilleure cause. Les puissances occidentales sont même allées jusqu'à créer un chef-d'œuvre de diplomatie impérialiste en abandonnant leurs propres propositions à mesure qu'elles étaient acceptées par l'Union soviétique.

27. La politique de refus systématique sans même une étude préalable des propositions soviétiques concernant, notamment, la réduction des effectifs des forces armées, l'interdiction de l'arme atomique et de l'arme thermonucléaire a atteint le comble lorsque le Gouvernement soviétique a annoncé sa décision de mettre fin, à partir du 31 mars 1958, aux explosions expérimentales d'armes atomiques et d'armes thermonucléaires. Non seulement les Etats-Unis et le Royaume-Uni ont refusé de suivre l'exemple de l'Union soviétique, mais ils ont, au contraire, augmenté le nombre de leurs explosions expérimentales. Un document officiel, le vingt-quatrième rapport semestriel de la Commission de l'énergie atomique des Etats-Unis indique, par exemple, que différents modèles d'armes — il s'agit d'armes atomiques et d'armes à l'hydrogène — ont été améliorés pour répondre aux besoins des forces armées, et que, pour maintenir la paix, on a créé de nouveaux types d'armes, moins volumineuses, plus efficaces, plus puissantes et qui peuvent être utilisées dans les plus brefs délais. Et le rapport ajoute — ce qui n'est certes pas de nature à nous reconforter — que l'on s'efforce de fabriquer des types d'armes encore plus légères, plus puissantes et de maniement plus rapide.

28. On voit que, dans les arsenaux où s'accumulent les engins de mort, on ne manque pas une occasion de rappeler que ces engins sont soi-disant destinés à préserver la paix. Cependant, il est facile de déceler ici les effets de la théorie fautive, fort bien cotée dans les milieux impérialistes, et selon laquelle une paix stable n'est possible que si un équilibre est réalisé entre les grandes puissances armées jusqu'aux dents. Cette théorie révèle une conception fort étrange des relations internationales qui ne pourront reposer désormais que sur la stratégie et la tactique de la "guerre froide" ainsi que sur une course perpétuelle aux armements. De plus, et en dehors de toute autre considération, elle est fautive dans l'absolu. Il n'est pas difficile de comprendre qu'en parlant de l'équilibre des forces, les auteurs de cette théorie cachent leurs véritables desseins. Tout en pérorant sur l'équilibre des forces, ils songent à leur supériorité. Mais nul n'ignore combien un tel objectif est illusoire à l'époque des fusées balistiques intercontinentales et des *sputniks*.

29. Il y a longtemps que cette théorie aurait dû être jetée au rebut de l'histoire. La course aux armements comporte un double danger. En elle-même, elle constitue un danger de guerre. On sait que les armes ne demeurent pas inutilisées. Et s'agissant des armes nucléaires, elles ne se perfectionnent pas seulement verticalement, pour employer l'expression consacrée, comme les rapports américains cherchent à nous le faire croire. Les Etats-Unis s'efforcent aussi de les répandre horizontalement. A l'heure actuelle, des armes atomiques américaines se trouvent dans des centaines de bases militaires américaines installées dans de nombreux pays du monde: en Allemagne occidentale et au Royaume-Uni, en Turquie et à Taïwan, comme sur les croiseurs et les porte-avions américains et à bord des avions qui effectuent nuit et jour des patrouilles au-dessus de certaines régions déterminées. Les Etats-Unis ont proposé à leurs alliés du Pacte atlantique — et certains de ces pays l'ont accepté — de construire sur leur terri-

toire de nouvelles bases et de nouvelles rampes de lancement pour des fusées à tête atomique et nucléaire. En même temps, on sait que des pays de plus en plus nombreux réclament le droit de fabriquer leur propre armement atomique, que l'on développe des théories sur "l'égalité des droits" dans le domaine de l'armement atomique, sur le droit de faire partie de ce que l'on appelle le "club atomique", etc. Les choses sont allées si loin que même les militaristes et les revanchards de l'ancien état-major hitlérien ont commencé à réarmer avec l'aide de ceux qui, du haut de la tribune de notre organisation et en présence des victimes véritables de Munich, nous exhortaient à nous souvenir des leçons de Munich, alors qu'eux-mêmes avaient trempé dans l'affaire de Munich. Mais la course aux armements présente encore un autre danger: les expériences elles-mêmes, c'est-à-dire le perfectionnement des armes nucléaires, font courir, dès à présent comme on le sait, des risques mortels à la santé des êtres humains.

30. Voilà pourquoi la délégation bulgare se félicite de l'initiative du Gouvernement soviétique qui a proposé à l'Organisation des Nations Unies, lors de la présente session de l'Assemblée, des mesures concrètes dans le domaine du désarmement. C'est là une preuve supplémentaire de la continuité de cette politique qui, tenant compte des réalisations de la science et de la technique comme des exigences de l'heure présente, indique aux peuples la seule voie à suivre pour se libérer du cauchemar du réarmement. Dans le mémoire qu'il a présenté [A/3929], le Gouvernement soviétique envisage le problème du désarmement sous tous ses aspects et ouvre la perspective d'un règlement de ces questions qui serait conforme aux intérêts de tous les peuples et qui servirait la cause de la paix dans le monde.

31. Il faut regretter que l'on s'efforce de passer ici ce mémoire sous silence bien qu'il ait été présenté il y a déjà beaucoup de jours. Il saute aux yeux que les représentants des puissances occidentales armées jusqu'aux dents et de leurs alliés préfèrent tirer les choses en longueur en faisant semblant de discuter des questions de désarmement, sans s'occuper du désarmement lui-même, plutôt que de discuter ouvertement les propositions concrètes de l'Union soviétique ou de faire eux-mêmes des propositions constructives. Les commissions du désarmement peuvent et doivent assurément se réunir. Mais, tout d'abord, leur composition doit refléter l'existence de deux attitudes de principe différentes à l'égard des problèmes du désarmement, et ensuite ces commissions doivent être en mesure d'examiner de façon concrète les problèmes du désarmement. On peut et on doit adopter pour base à cet effet le mémoire de la délégation soviétique que l'Organisation des Nations Unies devrait approuver et faire sien dès à présent. Il faut espérer que la politique d'obstruction et de vains discours sur le désarmement se révélera insoutenable dès la présente session et que les propositions soviétiques sur le désarmement comme sur l'interdiction de l'utilisation de l'espace cosmique à des fins militaires et sur la suppression des bases militaires en territoire étranger seront accueillies favorablement, de manière que l'Organisation des Nations Unies puisse avancer aussi loin que possible dans le domaine du désarmement. Au lieu de réarmer, faisons du commerce, développons les relations culturelles entre les pays: voilà un slogan digne de l'humanité à une époque où l'homme commence à pénétrer dans l'espace cosmique.

32. C'est dans cet esprit qu'il faut également aborder de façon constructive la proposition touchant à la convocation d'une conférence économique internationale qui serait chargée d'examiner les questions de coopération économique internationale. Il est indispensable de créer un fonds spécial pour le développement économique des pays insuffisamment développés et d'améliorer l'œuvre entreprise dans le cadre des programmes d'assistance technique. C'est à juste raison que les questions concernant une vaste coopération internationale, la liberté des échanges entre tous les pays, l'aide économique fournie sur la base de l'avantage mutuel par les pays industrialisés aux pays insuffisamment développés, occupent la première place dans les déclarations d'un grand nombre de délégations.

33. Telles sont, de l'avis de notre délégation, les questions essentielles dont l'Assemblée générale des Nations Unies doit s'occuper à sa treizième session.

34. Le Gouvernement de la République populaire de Bulgarie a toujours pratiqué et continue de pratiquer, fermement et inlassablement, une politique de paix. C'est précisément pour cette raison que, exprimant la volonté du peuple bulgare tout entier, le Gouvernement bulgare a toujours appuyé et continue d'appuyer les propositions de l'Union soviétique sur le désarmement, ainsi que les efforts faits par le Gouvernement soviétique en vue d'arriver à un règlement pacifique des problèmes internationaux, d'élargir encore les relations politiques, économiques et culturelles entre les peuples, et de renforcer la paix et la sécurité en Europe et dans le monde entier. Notre gouvernement appuiera toutes les propositions faites dans ce sens, quels qu'en soient les auteurs.

35. Fidèle à l'inébranlable volonté de paix du peuple bulgare, le Gouvernement bulgare s'est toujours efforcé et continuera à s'efforcer de maintenir et de développer des rapports normaux et amicaux avec tous les pays, appliquant ainsi en pratique, dans ses relations internationales, une politique de coexistence et de coopération pacifiques.

36. La République populaire de Bulgarie, qui occupe le centre de la péninsule balkanique, attache un intérêt tout spécial à ses relations avec les pays balkaniques voisins. Le souci essentiel et l'objectif principal de la politique extérieure de la République populaire de Bulgarie sont de maintenir des rapports amicaux et de bon voisinage avec tous les Etats balkaniques, et la tâche première de cette politique est de faire des Balkans une zone de paix et de sécurité.

37. La délégation bulgare pourrait citer de nombreuses questions intéressantes à la fois la Bulgarie et ses voisins qui ont été réglées avec succès. Le Gouvernement bulgare estime que le fait qu'il existe des problèmes non résolus ne constitue pas un obstacle à une amélioration des relations. Des efforts mutuels doivent être tentés pour raffermir la confiance entre les pays balkaniques qui, pendant tant de siècles, ont maintenu des relations étroites entre eux et ne peuvent que tirer profit de l'amélioration de leurs relations, contribuant par là même, en tant que Membres de l'Organisation des Nations Unies, au renforcement de la paix dans cette région si importante de l'Europe.

38. Notre délégation tient à souligner une fois de plus la volonté du Gouvernement bulgare de n'épargner aucun effort pour maintenir de bons rapports avec tous les pays épris de paix, qu'ils soient proches ou lointains.

39. Pour conclure, qu'il me soit permis d'exprimer l'espoir qu'à sa treizième session, l'Assemblée générale

des Nations Unies marquera un progrès considérable dans l'examen des questions importantes dont elle est saisie et qu'elle répondra aux espoirs fervents des peuples en adoptant des décisions favorables à la paix dans le monde entier.

40. M. LANGE (Norvège) [*traduit de l'anglais*] : Au cours des dernières années, nous avons à maintes reprises fait l'expérience de difficultés locales qui surgissaient dans différentes régions du monde et prenaient du jour au lendemain des proportions telles qu'elles en arrivaient à causer les plus sérieuses préoccupations dans tous les pays du monde.

41. Dans de telles circonstances, le concours immédiat des Nations Unies est indispensable afin d'empêcher que des incidents locaux ne dégénèrent en graves crises internationales et n'aboutissent même à des catastrophes. C'est donc avec une grande satisfaction que la délégation norvégienne a vu, ces dernières années, se développer et se renforcer la procédure de médiation et de conciliation internationale des Nations Unies en vertu du Chapitre VI de la Charte. Des mesures pratiques ont été prises pour aider les Etats Membres à régler leurs différends et le Secrétaire général mérite toute notre reconnaissance pour les efforts inlassables et impartiaux qu'il a déployés à cette fin.

42. En fait, le rôle joué par l'Organisation en tant qu'instrument de médiation et de conciliation internationale est de plus en plus notable. Le mécanisme de conciliation institué en conformité des dispositions de la Charte devient l'un des plus nécessaires et des plus importants remparts de la paix et l'une des meilleures assurances contre les risques que font courir de brusques embrasements locaux.

43. Les succès remportés par l'Organisation dans ses efforts pour remplir avec de plus en plus de vigueur et d'efficacité sa tâche de conciliation et de médiation aux termes du Chapitre VI compensent, jusqu'à un certain point du moins, la faiblesse due à ce que l'on n'a pas encore pris les mesures envisagées pour faire appliquer les décisions. Il est réconfortant de noter — et cela autorise un optimisme prudent — que lorsque les Etats Membres se trouvent aux prises avec des problèmes qu'ils se sentent incapables de résoudre par les méthodes de la diplomatie traditionnelle, ils ont pris l'habitude de recourir à l'Organisation des Nations Unies. L'Organisation s'est à plusieurs reprises montrée capable d'aider efficacement à trouver des solutions acceptables, conformes aux buts et aux principes de la Charte.

44. L'exemple le plus récent et le plus frappant est naturellement la décision prise à l'unanimité par l'Assemblée à sa dernière session extraordinaire d'urgence [*résolution 1237 (ES-III)*]. Dans son rapport [*A/3934*], déposé aujourd'hui, le Secrétaire général donne un aperçu des mesures pratiques que peuvent prendre les Nations Unies dans le Moyen-Orient, mesures qui contribueront beaucoup à ramener dans cette région une situation normale. Ainsi seront créées les conditions qui permettront aux pays de la région de s'acquitter de l'engagement solennel qu'ils ont pris de collaborer les uns avec les autres sur la base du respect mutuel et de la non-ingérence.

45. Il importe toutefois de se rendre nettement compte que la conciliation internationale n'est pas une sorte de remède magique. Le succès ou l'échec des efforts des Nations Unies dans le domaine de la conciliation dépend en fin de compte de l'attitude des gouvernements directement intéressés et de leurs actes.

46. En d'autres termes, les Nations Unies ont pour rôle d'aider les gouvernements intéressés et leurs efforts réussiront dans la mesure où les gouvernements seront disposés à accepter des compromis et à se faire des concessions réciproques. C'est là sans doute un élément limitatif, mais aussi une sauvegarde contre la tentation des positions extrêmes et des solutions injustes. L'aide que l'Organisation peut donner aux Etats Membres directement impliqués dans des différends internationaux, en se fondant sur la Charte et sans jamais perdre de vue les principes de la justice et de l'égalité des droits entre les Etats grands et petits, consiste donc à trouver un terrain d'entente, à créer un climat de conciliation et, par conséquent, de sacrifices mutuels permettant d'arriver aux résultats désirés: atténuation de la tension et développement d'une compréhension et d'une bonne volonté réciproques. Nous espérons que l'évolution des événements permettra aux Nations Unies de devenir, au cours des prochaines années, un instrument de médiation et de conciliation internationale toujours plus efficace.

47. A diverses reprises, la Norvège a été appelée à fournir une contribution en personnel et en matériel aux organes des Nations Unies créés pour aider à mettre en œuvre les solutions auxquelles la conciliation ou la médiation avait permis d'arriver. Dans la limite de ses moyens et sous réserve des dispositions de sa Constitution, la Norvège sera toujours prête à contribuer aux mesures qui pourront être prises d'un commun accord, conformément à la Charte, en vue d'aider les Etats Membres à aplanir leurs différends.

48. C'est pourquoi la délégation norvégienne accueille favorablement l'idée selon laquelle l'Assemblée générale autoriserait le Secrétaire général à prendre, à titre de précaution, les arrangements nécessaires avec des Etats Membres pour rendre possible la création très rapide d'une force d'urgence au cas où, lors d'une crise future, on estimerait utile ou nécessaire de prendre cette mesure.

49. A cet égard, je voudrais m'associer sans réserve à la déclaration faite par le Secrétaire général dans l'introduction à son rapport annuel à l'Assemblée générale [A/3844/Add.1] — à savoir qu'il convient de préciser que toute force de ce genre doit être constitutionnellement une force non combattante, n'opérant sur le territoire des pays intéressés qu'avec leur assentiment. En outre elle devrait être utilisée seulement à la suite d'une décision prise, concernant un cas précis, par le Conseil de sécurité ou l'Assemblée générale aux fins nettement internationales qu'autorise la Charte en matière de règlement pacifique des différends. J'espère que lorsque cette question sera discutée au cours de la treizième session, l'Assemblée générale aboutira à une conclusion positive.

50. En ce qui concerne le désarmement et les problèmes connexes, je pense pouvoir recourir à ce paradoxe optimiste pour caractériser la situation: jamais si peu n'a été accompli aux Nations Unies en matière de désarmement que durant l'année écoulée et jamais peut-être au cours de ces 10 dernières années, les perspectives de progrès réel, au moins dans certains domaines du désarmement, n'ont été meilleures.

51. La Commission du désarmement telle que nous l'avions créée l'année dernière [résolution 1150 (XII)] n'a pu fonctionner. Par contre, sur le plan technique, des pourparlers fructueux ont eu lieu entre les grandes puissances concernant le système de contrôle qu'on devra organiser pour s'assurer qu'un accord sur l'arrêt

des essais d'armes nucléaires est respecté. Pour la première fois, nous sommes en mesure de discuter la question du contrôle autrement que dans l'abstrait. Nous savons maintenant qu'un contrôle est possible dans le domaine des essais nucléaires, et nous en connaissons les modalités et le degré d'efficacité. Il est réconfortant de noter que la méthode adoptée — étudier les aspects techniques de problèmes particuliers de désarmement — a permis d'obtenir d'aussi bons résultats. On se rappellera que cette méthode avait été recommandée par le Pakistan et la Norvège dans une suggestion présentée au cours de la douzième session [A/3729, par. 20]. Nous sommes heureux que des discussions techniques similaires soient sur le point de s'engager touchant les mesures à prendre pour prévenir une attaque par surprise.

52. Ce qui m'incite à l'optimisme, c'est surtout le fait que les parties principalement intéressées — les grandes puissances — sont disposées à discuter séparément des divers éléments du très complexe problème du désarmement, et en particulier que l'on examine d'abord les aspects techniques.

53. Nous croyons que, maintenant, la première et la plus importante mesure sera la conférence sur la cessation des essais d'armes nucléaires qui se réunira le 31 octobre à Genève en vue d'élaborer un accord sur l'arrêt des essais d'armes nucléaires et sur le système de contrôle correspondant. Nous demandons instamment aux puissances nucléaires de faire tout leur possible pour aboutir à un résultat qui puisse en fin de compte libérer l'humanité de toute crainte et de toute anxiété en ce qui concerne les effets partiellement inconnus des explosions nucléaires. Au 31 octobre, les trois puissances nucléaires auront toutes suspendu unilatéralement leurs essais et j'ai, quant à moi, bon espoir que ces essais ne seront jamais repris.

54. Pour le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes, nous souhaitons qu'il poursuive ses travaux et que son programme soit élargi comme le suggère le Secrétaire général. Il va sans dire toutefois qu'il faudra éviter que ses activités ne fassent double emploi avec celles d'autres institutions internationales, l'Organisation mondiale de la santé par exemple. De plus, nous espérons fermement que les discussions techniques concernant les mesures propres à éliminer les attaques par surprise aboutiront aussi à un rapport rédigé d'un commun accord sur les mesures qu'il est possible de prendre et sur leur caractère précis.

55. La délégation norvégienne se rend naturellement bien compte que la tâche sera peut-être difficile et longue. Mais, étant donné le succès obtenu par les experts techniques relativement au contrôle, nous estimons à la fois possible et nécessaire que la conférence politique à Genève en profite pour élaborer un accord assurant l'arrêt contrôlé des essais d'armes nucléaires. D'une manière générale, nous estimons que la méthode qui consiste à séparer les aspects politiques et techniques des problèmes du désarmement devrait être essayée dans d'autres cas également, tels que la détermination du niveau des forces armées, la création éventuelle de zones géographiques où les forces seraient réduites d'un commun accord, et la limitation des budgets militaires.

56. Cependant, et non sans quelque regret, je crois prudent de conseiller de ne pas se montrer pour l'instant trop ambitieux en ce qui concerne l'élargissement du champ d'application de cette méthode, et de con-

centrer essentiellement les efforts sur l'heureuse solution du problème de l'arrêt des essais d'armes nucléaires et la recherche des mesures propres à prévenir une attaque par surprise. Un succès dans ces domaines aidera, croyons-nous, à créer l'atmosphère de confiance nécessaire pour que l'on puisse franchir de nouvelles étapes sur la voie d'un désarmement internationalement contrôlé.

57. Au surplus, encore que nous soyons les derniers à vouloir que la marche du progrès se trouve entravée par des difficultés de procédure, je me sens tenu de déclarer que la délégation norvégienne souhaite très vivement que les Nations Unies reprennent le rôle qui leur revient en matière de désarmement. Je suis persuadé que la plupart des Etats Membres estiment comme nous que tous les arrangements qui suivront un accord entre les grandes puissances devront être pris sous les auspices et dans le cadre de l'Organisation. Le désarmement reste une question qui nous touche tous de près. Le Gouvernement norvégien espère en conséquence qu'à la présente session, il sera possible d'aboutir à un accord généralement acceptable sur la structure et la composition de la Commission du désarmement. A notre avis, cela ne doit avoir rien d'impossible, d'autant qu'il est bien évident que les résultats éventuels seront dus non pas à des votes de la majorité, mais seulement à une confiance et à un accord mutuels. Même un petit pays comme la Norvège ne pourra et ne voudra désarmer que si l'atmosphère internationale générale et des accords réellement applicables sur un contrôle international effectif le permettent. Personne ne suggérera même, j'en suis sûr, que les grandes puissances devraient commencer à désarmer à la suite d'un vote de la majorité d'une commission ou d'une assemblée quelconque.

58. La délégation norvégienne accueille avec faveur l'initiative des Etats-Unis suggérant [749^{ème} séance] de créer une organisation qui permette de coordonner sur une base internationale les efforts faits en vue de conquérir l'espace extra-atmosphérique. Selon nous, cette question devrait être traitée à part au titre de la coopération pacifique et nous espérons que l'Assemblée prendra les mesures appropriées.

59. A mon avis, les résultats des entretiens de Genève sur les méthodes techniques de contrôle d'une interdiction des expériences nucléaires, le rapport du Comité scientifique pour l'étude des radiations ionisantes [A/3838], et les résultats de la deuxième Conférence internationale des Nations Unies sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, tenue à Genève, démontrent de façon convaincante qu'il importe d'assurer la plus grande liberté possible d'information concernant les progrès scientifiques et techniques dans le domaine des armements nucléaires si l'on veut atténuer la tension et, par voie de conséquence, rendre possible de nouveaux efforts en vue d'un désarmement accepté par tous. Je me permets de suggérer que le moment est venu de demander à tous les gouvernements de voir si le relâchement du secret qui entoure certaines informations ne permettrait pas d'avancer notablement dans la voie du désarmement et de la paix.

60. M. Gudmundsson, ministre des affaires étrangères d'Islande, a, dans son discours de jeudi dernier [759^{ème} séance], demandé instamment que l'Assemblée générale examine les problèmes difficiles et controversés que soulève l'étendue de la juridiction côtière. Il a souligné combien il importait de régler cette question sans attendre. Mon gouvernement comprend parfaitement que l'Islande soit vivement préoccupée d'une question

d'importance capitale pour son progrès économique et social et le bien-être de son peuple. Nous le comprenons d'autant mieux qu'une grande partie de la Norvège est également habitée par une population qui dépend principalement de la pêche côtière pour son existence et son développement économique. C'est pourquoi il importe aussi beaucoup au Gouvernement norvégien de sauvegarder le fondement même de son industrie de la pêche.

61. Toutefois, ce dont l'Assemblée est saisie, c'est la résolution de la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer invitant l'Assemblée à voir s'il ne conviendrait pas de réunir une seconde conférence internationale en vue d'étudier plus avant les questions laissées en suspens par la Conférence de Genève¹. Cette conférence a réussi à élaborer quatre conventions qui couvrent une grande partie du droit de la mer. Ce résultat témoigne de l'esprit de coopération des Etats participants et démontre que même dans l'atmosphère troublée de la politique mondiale, des conférences internationales peuvent contribuer efficacement au développement progressif et à la codification du droit international.

62. Je suis persuadé qu'avec de la bonne volonté chez tous, la question de la distance jusqu'à laquelle les Etats ont le droit d'étendre leurs eaux territoriales et leurs zones de pêche pourra être réglée pacifiquement, de façon globale, à la satisfaction de toutes les parties intéressées. Le Gouvernement norvégien estime, pour sa part, que la proposition canadienne qui tend à autoriser les Etats à porter la limite de leurs eaux territoriales à 6 milles et celle de leurs zones de pêche à 12, représente une solution de compromis raisonnable et équilibrée². J'espère vivement que l'Assemblée décidera de réunir une seconde conférence des Nations Unies sur le droit de la mer et que les gouvernements participants feront tout ce qu'ils pourront pour faciliter la solution de ce problème controversé.

63. J'en viens maintenant à l'activité de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées dans le domaine économique et social.

64. Au cours des dernières années, nous avons vu surgir de graves problèmes économiques internationaux qui demandent que nous les examinions et que nous prenions des mesures. Le Secrétaire général a traité de ces problèmes dans son *Etude sur l'économie mondiale, 1957* [E/3110³], et, dans l'introduction à son rapport annuel, il exprime une opinion que partage mon gouvernement, à savoir que le manque de coordination des politiques économiques et financières nationales présente des dangers pour l'économie internationale.

65. Ce n'est pas au moyen de politiques unilatérales que l'on parviendra à remédier à la récession économique internationale actuelle qui affecte sérieusement les diverses économies nationales. Il est nécessaire de prendre des mesures contre une éventuelle aggravation de la situation du commerce mondial, de la production et de l'emploi. Pour enrayer la tendance régressive, il faut agir sur le plan international de manière à compenser les fluctuations des réserves de devises, elles-mêmes dues aux variations des termes de l'échange et

¹ *Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, Documents officiels, volume II: Séances plénières* (publication des Nations Unies, No de vente: 3.V.4, vol. II), annexes, document A/CONF.13/L.56.

² *Ibid.*, volume III: *Première Commission* (publication des Nations Unies, No de vente: 58.V.4, vol. III), annexes, document A/CONF.13/C.1/L.77/Rev.3.

³ Publication des Nations Unies, No de vente: 58.II.C.1.

échappant donc au contrôle des gouvernements pris isolément. Dans ces conditions, une politique concertée de retour à l'expansion économique rendrait beaucoup plus aisée la solution de ces problèmes et faciliterait en conséquence les efforts des gouvernements nationaux pour maintenir le plein emploi. Il va sans dire que, pour remettre l'économie mondiale sur la voie de l'expansion, il est nécessaire que les grands pays, et en particulier les pays créditeurs, prennent l'initiative.

66. Nous notons avec satisfaction que certains des problèmes qui se posent à ce sujet ont déjà fait l'objet d'une action internationale. A ce propos, je voudrais mentionner les efforts déployés pour combattre les fluctuations des prix des produits de base. C'est là un point qui intéresse particulièrement les pays peu développés à économie non diversifiée. Toutefois, les pays plus industrialisés y sont également intéressés. En fin de compte, personne ne bénéficie des fluctuations marquées des prix. Il faut se rendre compte que ce genre d'instabilité a non seulement des conséquences économiques nocives, mais aussi des répercussions politiques et sociales. Mon gouvernement se félicite des négociations qui ont lieu actuellement au sujet de plusieurs produits de base et il accueille avec une satisfaction particulière la réorganisation de la Commission du commerce international des produits de base, qui permet aux principales nations commerçantes du monde de reprendre leur place à la Commission, la mettant ainsi en mesure de traiter avec plus d'efficacité les problèmes de sa compétence.

67. Mon gouvernement se rend compte que les pays sous-développés sont ceux qui souffrent le plus de la situation économique actuelle. Non seulement leur commerce, et par conséquent leur balance des paiements, sont sérieusement déséquilibrés, mais leurs plans de développement s'en trouvent retardés. C'est pourquoi nous avons été extrêmement heureux de voir, au cours de l'année écoulée, l'activité s'accroître dans le domaine des programmes d'aide économique. Le fait que, lors de son intervention dans la discussion générale [749ème séance], le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis ait insisté spécialement sur ces programmes nous a paru très encourageant. Nous espérons sincèrement que l'Assemblée générale suivra M. Dulles à cet égard.

68. L'Assemblée est invitée, à la présente session, à prendre une décision définitive en ce qui concerne la création d'un fonds spécial pour l'assistance technique et économique. Nous savons bien qu'il ne s'agit pas du Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique (SUNFED) que désirent si vivement les pays peu développés et en faveur duquel mon gouvernement a toujours été. Néanmoins, nous pouvons, je crois, nous dire avec satisfaction que c'est là un premier pas vers la création d'une institution d'investissement des Nations Unies.

69. Nous sommes également heureux de noter qu'on prend actuellement des mesures en vue d'accroître les ressources financières de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et du Fonds monétaire international. Le Gouvernement des Etats-Unis a aussi proposé de créer une nouvelle institution de prêt, l'Association internationale de développement, qui consentirait des prêts à long terme et à faible intérêt. A l'avis du Gouvernement norvégien, ce serait là une très précieuse addition aux institutions financières existantes. Je ne puis quitter ce sujet sans mentionner le projet d'une institution de développement au Moyen-Orient et la décision de fonder une banque du

développement pour l'Amérique latine. Nous notons aussi avec plaisir la création de la Commission économique pour l'Afrique. Tous ces faits montrent que nous nous trouvons dans une période de réflexions fructueuses et d'action constructive.

70. En résumé, dans trois des domaines les plus importants de l'activité des Nations Unies, à savoir la médiation et la conciliation, le désarmement et le développement économique, l'année écoulée a été marquée par des progrès encourageants qui laissent espérer de nouveaux résultats constructifs dans les années à venir.

71. Cependant dans le monde entier, les gouvernements et les peuples n'osent guère se réjouir des résultats obtenus ou des perspectives d'avenir. Ils retiennent leur souffle et surveillent anxieusement la situation dans le détroit de Taïwan, qui résulte d'un accident historique: le fait que la Chine nationaliste a gardé en sa possession certaines des îles côtières.

72. Dans le monde où nous vivons, la tension est si grande, la méfiance réciproque entre les nations les plus puissantes est si profonde, et les positions des principales parties intéressées sont tellement éloignées les unes des autres en ce qui concerne les questions de droits légitimes et les problèmes de droit international soulevés, qu'il faudra des deux côtés un effort résolu d'accommodement mutuel pour éviter des mesures susceptibles de déclencher une suite d'événements fatals pour nous tous. Le Gouvernement norvégien espère donc ardemment que les parties, conscientes de ce fait, poursuivront les pourparlers engagés à Varsovie en toute sincérité et dans un véritable esprit de conciliation.

73. Ce n'est certes pas le moment de discuter à cette tribune le fond des questions en jeu, alors que des conversations sont en cours entre les parties. Il est toutefois prudent de reconnaître que ces négociations présentent de grandes difficultés en soi et qu'elles sont encore rendues plus compliquées par les opérations militaires actuelles et par la méfiance, regrettable mais trop réelle, qui existe entre les parties. Cependant, le risque de nouvelles opérations militaires qui pourraient aboutir à une catastrophe est tel que le monde ne peut rester longtemps plongé dans l'inquiétude et l'angoisse.

74. Au cas où les parties n'arriveraient pas dans un avenir proche à progresser dans leurs négociations, je me permets de suggérer qu'elles soient aidées, soit par un petit groupe équilibré de nations admises par tous les intéressés, soit par le Secrétaire général, afin de parvenir à des solutions mutuellement acceptables qui entraînent un relâchement de la tension actuelle. Comme l'une des parties n'est pas pour le moment représentée à l'Organisation des Nations Unies, il peut être très difficile de leur venir effectivement en aide en utilisant les rouages normaux de l'Organisation. D'autre part, quelle que soit la sévérité avec laquelle nous condamnons le recours à la force armée pour atteindre des fins, il est bien évident que les intérêts et les questions directement en jeu dans le détroit de Taïwan ne sont pas de nature à justifier de la part de qui que ce soit des mesures qui pourraient mettre en danger la paix du monde. C'est pourquoi le Gouvernement norvégien estime qu'une solution pacifique et honorable peut et doit être trouvée pour sortir des difficultés actuelles et qu'à cette fin aucun effort ne doit être épargné.

75. Le prince Wan WAI THAYAKON (Thaïlande) [traduit de l'anglais]: Au nom de ma délégation et en mon nom personnel, je tiens à vous féliciter cordialement, Monsieur le Président, de votre élection aux hautes fonctions, lourdes de responsabilités, de prési-

dent de l'Assemblée générale au cours de sa treizième session ordinaire. Nous savons que vous vous acquitterez des devoirs de votre charge avec vos qualités bien connues de compétence, d'efficacité et d'impartialité. Et c'est pour nous une source supplémentaire de satisfaction de voir en vous un représentant de notre culture asiatique, qui apportera à l'accomplissement de sa tâche un esprit d'humanité et un sens des valeurs spirituelles absolument et instamment requis pour la solution des graves problèmes qui se posent aujourd'hui à nous.

76. Je regrette de n'avoir pu participer aux travaux de l'Assemblée pendant sa troisième session extraordinaire d'urgence, mais je tiens à m'associer aux nombreux représentants qui ont exprimé leur satisfaction de ce que les Etats arabes eux-mêmes aient rédigé la résolution 1237 (ES-III), qui a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale.

77. Je suis heureux aussi de noter que l'on a cité, dans le préambule de cette résolution, l'un des buts inscrits dans la Charte, à savoir que les Etats doivent "pratiquer la tolérance" et "vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage". Je ne me lasse jamais de citer cette disposition de la Charte, car il me semble qu'elle exprime de façon concrète et exacte ce que l'on entend par "coexistence pacifique". La pratique de la tolérance est une condition préalable de la coexistence pacifique, car vivre et laisser vivre doivent aller de pair, et pratiquer la tolérance, c'est laisser vivre. Ce n'est qu'en laissant vivre que l'on peut vivre en paix les uns avec les autres dans un esprit de bon voisinage. L'agression, directe ou indirecte, doit donc être condamnée, précisément parce qu'elle constitue une violation de la pratique de la tolérance.

78. Comme les représentants le savent, la Conférence des pays d'Afrique et d'Asie qui s'est tenue à Bandoung en 1955 a accordé à la pratique de la tolérance, dans la Déclaration en faveur de la paix et de la coopération mondiale de son communiqué final, la place qui lui revient. Voici un passage de cette déclaration :

"Délivrées de la méfiance et de la crainte, animées de bonne volonté et de confiance les unes envers les autres, les nations devraient pratiquer la tolérance, vivre en paix les unes avec les autres dans un esprit de bon voisinage et coopérer amicalement entre elles en s'inspirant des principes suivants :

"1. Respect des droits fondamentaux de l'homme, ainsi que des buts et principes de la Charte des Nations Unies ;

"2. Respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de toutes les nations ;

"3. Reconnaissance de l'égalité de toutes les races et de l'égalité de toutes les nations, grandes et petites ;

"4. Non-intervention et non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays ;

"5. Respect du droit qu'à chaque nation de recourir à la légitime défense, individuelle ou collective, conformément à la Charte des Nations Unies ;

"6. "a) S'abstenir de toute utilisation d'accords de défense collective pour servir les intérêts particuliers de l'une quelconque des grandes puissances ;

"b) S'abstenir de toute pression sur d'autres pays ;

"7. S'abstenir d'actes ou de menaces d'agression et de tout recours à la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout pays ;

"8. Régler tous les différends internationaux par des moyens pacifiques, tels que la négociation, la conciliation ou l'arbitrage, par voie de règlement juri-

dique ou par toute autre méthode pacifique que pourraient choisir les parties, conformément à la Charte des Nations Unies ;

"9. Favoriser les intérêts mutuels des nations et leur coopération ;

"10. Respect de la justice et des obligations internationales."

Chacun peut voir que les 10 principes de la coopération amicale posés par la Conférence de Bandoung ont une portée plus vaste que les cinq principes de la coexistence pacifique de la déclaration de Moscou du 24 mai 1958 et de l'avis de ma délégation, ils se rapprochent davantage des principes de la Charte des Nations Unies.

79. Le premier principe de la coopération amicale est le respect des droits fondamentaux de l'homme et des buts et principes de la Charte des Nations Unies. En tant que représentant spécial de l'Assemblée générale pour la question de Hongrie, j'ai, comme je l'ai indiqué dans mon rapport à l'Assemblée le 9 décembre 1957⁴, adressé, au nom des principes humanitaires, au Ministre des affaires étrangères de Hongrie et au Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, un appel qui est resté vain. Dans mon rapport, j'exprimais le regret de n'avoir pas réussi à entreprendre des négociations. Je ne pouvais croire toutefois que le Gouvernement hongrois et le Gouvernement soviétique resteraient insensibles aux manifestations de l'opinion mondiale et à la voix de l'humanité tout entière. J'espérais donc qu'avec le relâchement de la tension internationale l'occasion me serait donnée de contribuer à établir une coopération internationale pleine et entière qui favorise le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales en Hongrie.

80. Malheureusement, les événements ne m'ont pas offert cette occasion ; bien au contraire, on a appris le 16 juin 1958 qu'Imre Nagy, Pál Maléter et deux de leurs amis avaient été exécutés. Cette nouvelle m'a profondément bouleversé, comme je l'ai dit dans la déclaration que j'ai faite à l'époque et que je citerai :

"Je suis profondément bouleversé d'apprendre l'exécution du premier ministre Imre Nagy, du général Maléter et d'autres personnes. En tant que représentant spécial de l'Assemblée générale des Nations Unies, j'ai tout fait pour faire comprendre à la délégation hongroise que l'opinion publique mondiale, y compris l'opinion publique des pays d'Asie, demandait avec insistance que les Hongrois détenus pour avoir participé à la révolution soient traités avec humanité. Je déplore donc profondément ces exécutions inhumaines qui, sans aucun doute, seront universellement condamnées par les hommes de cœur du monde entier. Les Nations Unies doivent continuer à s'occuper de la question de Hongrie."

Et j'ai adressé au Comité spécial pour la question de Hongrie le message suivant :

"J'approuve entièrement l'excellent communiqué publié par le Comité spécial, qui a été accueilli avec la plus grande satisfaction. Après mûre réflexion, j'estime que le Comité fait précisément ce qu'il faut en rassemblant de nouveaux renseignements pour les transmettre à l'Assemblée générale, qui est seule à pouvoir décider de nouvelles mesures."

81. Le rapport spécial du Comité spécial [A/3849] est maintenant présenté à l'Assemblée générale qui lui donnera suite en temps voulu. En pratiquant la tolé-

⁴ Documents officiels de l'Assemblée générale, douzième session, Annexes, point 63 de l'ordre du jour, document A/3774.

rance, le Gouvernement hongrois et le Gouvernement soviétique aideraient, j'en suis sûr, à trouver une solution valable au problème; j'adresse donc à leurs délégations un appel pressant dans ce sens.

82. Le dixième principe de la coopération amicale par la Conférence de Bandung est le respect de la justice et des obligations internationales. La disposition correspondante de la Charte est rédigée en termes plus généraux, à savoir: créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international. L'une de ces conditions est d'encourager le développement progressif du droit international et sa codification. J'ai eu l'honneur d'être élu président de la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, qui s'est tenue à Genève cette année. Grâce à l'énorme travail de base de la Commission du droit international et aux excellents travaux préparatoires du Secrétariat, la Conférence a pu ouvrir à la signature quatre conventions: la Convention sur la mer territoriale et la zone contiguë, la Convention sur la haute mer, la Convention sur la pêche et la conservation des ressources biologiques de la haute mer, et la Convention sur le plateau continental, ainsi qu'un protocole de signature facultative concernant le règlement obligatoire des différends.

83. Ces instruments ne constituent pas seulement une codification du droit international; ils contribuent aussi à son développement progressif, puisque de nouvelles règles sont établies, par exemple celles qui ont trait au plateau continental. Les résultats obtenus à cette conférence sont une preuve concrète de l'esprit de coopération dont ont fait montre les 86 Etats participants, auxquels je tiens à rendre un hommage chaleureux.

84. Le droit de la mer est un sujet délicat qui donne lieu à des divergences d'opinions et à d'importants conflits d'intérêts entre les pays. Ce qui m'étonne n'est donc pas qu'on n'ait pas encore pu parvenir à un accord total, mais bien que l'on se soit déjà mis d'accord sur tant de points; en fait, il y a eu accord sur tous les points sauf sur la question de la largeur des eaux territoriales, et même à cet égard les positions se sont rapprochées, comme le prouve le fait que la proposition de compromis des Etats-Unis⁵ ait obtenu la majorité simple.

85. Je crois qu'une deuxième conférence devrait avoir lieu en 1959 ou 1960 afin de régler la question restée en suspens de la largeur des eaux territoriales. Certes, les gouvernements intéressés devront disposer de quelque temps pour négocier, mais il ne faudrait pas tarder à réunir la conférence de peur que des déclarations unilatérales sur la largeur des eaux territoriales et de la zone de pêche contiguë ne viennent compliquer la situation. Un accord sur la largeur des eaux territoriales et, en particulier, sur les limites des zones de pêche, favoriserait et améliorerait certainement les relations de bon voisinage entre nations.

86. Bien que le monde soit aujourd'hui un et indivisible et que la paix, elle aussi, soit une et indivisible — c'est pourquoi la Thaïlande a mis des troupes à la disposition du Commandement des forces armées des Nations Unies en Corée et a envoyé des officiers au Groupe d'observation des Nations Unies au Liban — le développement de relations amicales entre pays voisins

est une contribution que les petites nations peuvent très utilement apporter à la paix dans une région donnée. Telle a été et telle est toujours la politique de mon pays, et je suis heureux de dire que les relations de la Thaïlande avec ses voisins immédiats, la Birmanie, le Laos et la Fédération de Malaisie, sont excellentes. Bien entendu, lorsque la frontière commune est étendue, les problèmes frontaliers de différentes sortes sont inévitables mais, si les relations sont amicales, ces problèmes sont réglés à l'amiable et des arrangements permanents sont pris pour favoriser les relations de bon voisinage le long de la frontière commune.

87. Naturellement, cette politique d'amitié et de bon voisinage qui est celle de mon pays s'applique également au Cambodge; je peux même dire qu'elle s'applique particulièrement au Cambodge, car la Thaïlande et le Cambodge sont, en fait, des nations sœurs. Pourtant, en tant que nations sœurs, nous avons parfois des querelles de famille. Il y a un sanctuaire ancien du côté thaïlandais de la frontière telle qu'elle est définie par les traités; ce sanctuaire appartenait à la Thaïlande avant même que le Cambodge ne devienne indépendant. Aujourd'hui, le Cambodge le revendique; il y a eu une campagne de presse et des manifestations. Les négociations engagées à Bangkok ont malheureusement échoué, ce qui a provoqué là aussi une campagne de presse et des manifestations. Cependant, les deux parties se sont déclarées en faveur de nouvelles négociations et d'un règlement pacifique. La Thaïlande n'a pas fermé la frontière, mais a simplement décrété à nouveau l'état d'urgence à la frontière afin d'empêcher des infiltrations communistes.

88. A ce propos, je suis heureux de noter que le Premier Ministre du Cambodge a déclaré [756ème séance] que son gouvernement respecte la décision des pays voisins d'adhérer à des organisations de défense commune et qu'il exerce une surveillance étroite et constante sur les éléments douteux des minorités chinoise et vietnamienne vivant au Cambodge qui pourraient causer des difficultés à un gouvernement voisin.

89. Au nom de mon gouvernement, je tiens à déclarer que la Thaïlande, pour sa part, respecte pleinement la politique de neutralité du Cambodge. Comme je l'ai déjà dit, les relations de la Thaïlande avec ses autres voisins neutres sont excellentes et il n'y a aucune raison pour qu'il n'en aille pas de même dans le cas du Cambodge, d'autant que la Charte nous enjoint de pratiquer la tolérance et de vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage; or la tolérance est une vertu bouddhique commune à la Thaïlande et au Cambodge.

90. Les divergences politiques ne doivent pas non plus détourner notre attention des intérêts communs qui nous réunissent dans la coopération économique. La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient a eu l'heureuse idée d'élaborer un programme de développement intégré du bassin inférieur du Mékong, auquel participeront les quatre Etats riverains, le Cambodge, le Laos, la Thaïlande et la République du Viet-Nam. J'attache une grande importance à ce programme parce que c'est le développement économique que les pays sous-développés ont besoin. C'est pourquoi la Thaïlande est en faveur des programmes d'assistance technique et économique, qu'ils soient bilatéraux ou entrepris sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, et se félicite de la création du Fonds spécial des Nations Unies. La Thaïlande, pour sa part, encourage les investissements privés grâce à une nouvelle loi

⁵ Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, Documents officiels, volume III: Première Commission (publication des Nations Unies, No de vente: 58.V.4, vol. III), annexes, document A/CONF.13/C.1/L.159/Rev.2.

offrant une plus grande sécurité et de plus grands avantages.

91. Un autre problème qui préoccupe grandement les pays sous-développés est celui de la fluctuation des prix des produits de base; c'est pourquoi ma délégation accueille avec satisfaction la réorganisation de la Commission du commerce international des produits de base. Entre-temps cependant, la coopération de l'Union soviétique en ce qui concerne l'étain répondrait à un besoin urgent. Mon gouvernement a déjà entrepris des démarches auprès du Gouvernement de l'URSS en vue de son adhésion à l'Accord international sur l'étain. J'espère que notre demande sera favorablement accueillie.

92. Parler d'énergie atomique, c'est évoquer à la fois des perspectives brillantes de production d'énergie industrielle pour le bien de l'humanité, et l'affreuse terreur d'une destruction totale qui anéantirait l'espèce humaine. Mais nous ne devons pas être pessimistes. Les entretiens techniques sur la détection des essais d'armes nucléaires ont été couronnés de succès, et nous espérons sincèrement qu'un accord sur la suspension de ces essais résultera des conversations qui doivent avoir lieu à la fin d'octobre. Nous espérons également avec ferveur que les entretiens techniques qui auront lieu en novembre sur les garanties contre les attaques par surprise auront de bons résultats et qu'un accord sera aussi conclu sur cette question. Les perspectives de nouveaux progrès dans les négociations sur le désarmement seraient alors meilleures. De plus, la terreur même des dévastations que causerait une guerre nucléaire exerce un effet préventif et ne peut manquer de donner aux puissances intéressées un sens impérieux de la responsabilité qui leur incombe d'éviter la guerre.

93. La situation à Quemoy et dans le détroit de Taïwan est certainement très grave et lourde de grands dangers. Mais vous vous souvenez certainement aussi bien que moi, Monsieur le Président, des déclarations du premier ministre Chou En-laï à la Conférence de Bandoung touchant la possibilité d'une solution pacifique de la question de Taïwan. A vrai dire, les possibilités de paix sont nombreuses. En plus des négociations de Varsovie, dont tous les pays pacifiques du monde souhaitent ardemment le succès, il y a l'Organisation des Nations Unies, qui a le devoir de sauvegarder la paix mondiale et qui a prouvé qu'elle était un excellent instrument de conciliation. Nous avons notamment le Secrétaire général dans lequel nous avons la plus grande confiance en tant que conciliateur. Il y a aussi des Etats Membres qui ont des représentants diplomatiques à Pei-ping et qui pourraient prêter leurs bons offices. Il faut répondre à l'appel de l'opinion publique mondiale qui demande que soit évitée une guerre générale. Les Nations Unies n'ont pas encore épuisé les ressources de la diplomatie et je suis convaincu qu'une solution pacifique sera trouvée.

94. M. VARGAS FERNANDEZ (Costa-Rica) [*traduit de l'espagnol*]: La délégation du Costa-Rica est heureuse, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale pour sa treizième session ordinaire. Ma délégation est convaincue que la vaste expérience que vous avez acquise au service de l'Organisation, ainsi que les qualités morales et intellectuelles particulières qui vous caractérisent, sont le gage d'une direction éclairée des débats et nous assurent que vous vous acquitterez pleinement de votre noble tâche.

95. Tout en participant ici à l'étude des questions et problèmes soumis à l'examen de l'Assemblée, ma délé-

gation sait bien qu'au fond, elle ne pourra apporter à la solution éventuelle de ces questions que sa volonté inébranlable de se laisser guider, pour en juger, par l'idéal le plus pur de solidarité et de justice universelle.

96. Nous ne participerons que brièvement à la discussion générale; nous n'essayerons même pas d'examiner sommairement certaines des questions complexes et capitales qui sont inscrites à l'ordre du jour. Nous désirons simplement, de cette tribune qui a le monde pour audience, dire sans artifice de rhétorique dès le début de cette nouvelle session que le Costa-Rica — pays minuscule par sa superficie et par le nombre de ses habitants — se fait une très haute idée de sa qualité de Membre de l'Organisation des Nations Unies. C'est pourquoi il tient à réaffirmer sa conviction indestructible qu'il est indispensable de faire respecter pleinement un certain nombre de principes et de règles morales pour maintenir la paix du monde et préparer, pour un avenir plus ou moins lointain l'ère de bonheur à laquelle l'humanité a, de par sa nature même, le droit d'aspirer.

97. Ma délégation appuiera avec un enthousiasme chaleureux toutes les idées, déclarations et causes qui seront présentées ici en vue de renforcer, dans le domaine politique, les régimes compatibles avec la dignité de l'homme. Elle se prononcera en faveur des mesures d'ordre social qui auront pour objet, non seulement de procurer à chacun du travail en permanence, mais encore d'assurer aux travailleurs une rémunération suffisante leur permettant de vivre dignement et décemment. Nous appuierons de notre vote toutes les initiatives visant à prévenir un nouveau conflit mondial, qui — il y a lieu de le croire — compromettrait le destin de toute l'humanité.

98. Nous nous associerons à toute condamnation d'intervention directe ou indirecte menaçant l'indépendance des peuples ou portant atteinte à l'intégrité territoriale des Etats.

99. Nous tenons à dire que notre profonde sympathie et nos espoirs sincères accompagnent les efforts faits en vue d'un accord sur un plan de désarmement mondial, qui délivrerait de la peur les peuples du monde et permettrait aux gouvernements de consacrer d'importantes ressources financières à des fins meilleures et plus humaines.

100. A ce propos, qu'il me soit permis de dire quelques mots au sujet de mon pays afin de montrer les raisons morales de l'attitude adoptée par ma délégation en ce qui concerne la question du désarmement. Depuis l'aube de son indépendance, le Costa-Rica est resté attaché à une tradition antimilitariste. Il a préféré avoir des instituteurs et des écoles plutôt que des soldats et des casernes. Nous pouvons dire que nous n'avons jamais eu d'armée. Nous avons vécu désarmés. Les quantités limitées d'armes que nous avons acquises récemment, rompant ainsi avec notre tradition, nous les offrons maintenant en échange d'instruments agricoles. La serpe destinée à dégager le sentier et la charrue qui sert à creuser le sillon ont constitué, tout au long de notre histoire, le symbole de notre foi pacifiste et de la tendance antimilitariste dont j'ai parlé. Cependant, lorsqu'il leur a fallu se défendre, les Costariciens ont su manier aussi le fusil et le canon.

101. C'est pourquoi la délégation costaricienne est reconnaissante de tous les efforts déployés dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies pour aboutir au désarmement. Nous espérons vivement que, si les grandes puissances ne peuvent parvenir à un accord sur

un désarmement total, il leur sera du moins possible de conclure un accord qui limite prudemment la fabrication des engins de guerre. Ce désir de paix si cher aux Costa-Riciens incite ma délégation à suivre avec un intérêt particulier les efforts que l'on déploie ici pour réglementer les expériences atomiques et consacrer la formidable énergie atomique à des fins de collaboration humaine et non à la destruction totale de la civilisation.

102. Ma délégation a pris note de l'importance croissante que prend, de jour en jour, l'étude des questions économiques. C'est pourquoi nous appuierons résolument toute initiative tendant à accorder à ces études l'importance et la priorité qu'elles méritent, surtout à un moment où apparaissent les graves conséquences d'ordre divers que pourrait avoir le terrible état de sous-développement de nombreux pays de l'Amérique latine.

103. Nous souhaitons vivement qu'une solution concrète soit apportée au problème critique posé par l'effondrement des prix de certains des produits dits de base. La stabilité d'un grand nombre de nos systèmes économiques dépend essentiellement de la possibilité de trouver des formules d'application permanente pour régler ce problème, au lieu de l'é luder en se contentant de mesures provisoires.

104. De nombreuses populations de notre continent ne pourront réaliser de progrès que si les prix de leurs produits de base peuvent être stabilisés. Le Costa-Rica, pays de monoculture dont le principal produit d'exportation est le café, s'est heurté à de graves difficultés du fait de l'impossibilité de trouver une demande suffisante pour ce produit de base. Au Costa-Rica, le café est cultivé dans de petites plantations. Des milliers de petits propriétaires risqueraient d'être acculés à la faillite si l'on n'arrivait pas à stabiliser les prix de leur café. L'industrie du café fournit un travail permanent à des milliers d'ouvriers et de paysans. Notre économie repose, dans une large mesure, sur le commerce extérieur, c'est-à-dire l'exportation de notre café, qui constitue notre principale source de devises étrangères. En 1957, l'exportation de ce produit nous a fourni 49 pour 100 de nos devises et la vente des bananes, notre autre grand produit, 39 pour 100 de ces devises.

105. Un chômage massif et un fléchissement de la valeur de la monnaie sont deux des conséquences les plus graves qu'entraînerait, pour mon pays, l'impossibilité d'écouler son café ou la vente de ce café à des

prix trop bas. Certes, nous nous sommes félicités des accords récemment conclus dans ce domaine, à Washington, par différents pays d'Amérique latine, mais ma délégation espère que la commission compétente continuera d'étudier tous les problèmes relatifs aux produits de base, en vue de mettre au point des formules d'application permanente.

106. La République de Costa-Rica a tiré grand profit de la mise en œuvre des programmes d'assistance technique. Ce genre de coopération représente assurément une des manières les plus efficaces de réaliser l'entraide, qui est l'un des buts de l'Organisation des Nations Unies. Bien des progrès ont pu être faits dans divers domaines de l'activité nationale grâce au concours d'experts envoyés dans mon pays au titre de l'assistance technique. De nombreux Costa-Riciens ont bénéficié de bourses d'études ou de perfectionnement. Le retour au pays de ces étudiants qui ont appris de nouvelles techniques ou approfondi leurs connaissances dans diverses matières a représenté un progrès positif. L'enseignement a bénéficié, par priorité, pour certains de ses cycles, de conseils et d'aide au titre de ce programme.

107. L'Institut de l'électricité et celui du logement et de l'urbanisme ont, grâce à ce programme, bénéficié dans certains domaines d'une assistance généreuse et éclairée. Je saisis donc cette occasion pour dire combien nous sommes reconnaissants à l'Organisation des Nations Unies de son aide précieuse et pour réaffirmer la volonté du Costa-Rica de collaborer, dans la mesure de ses modestes moyens, à l'intensification et à l'expansion de ce genre de services, qui est l'une des expressions les plus positives de la solidarité qui doit unir les peuples animés du même désir de paix et de prospérité.

108. J'ai déjà dit, qu'en participant à la discussion générale ma délégation n'avait pas l'intention d'examiner ou d'étudier une question ou un problème particulier. Nous avons voulu seulement, en prenant la parole au début de cette nouvelle session de l'Assemblée générale, réaffirmer notre foi dans le noble idéal de coexistence universelle et faire brièvement allusion, en passant, à certaines questions qui, par leur nature même, intéressent notre délégation.

109. Je tiens donc ma promesse d'être bref et je termine en formulant les vœux les plus fervents pour l'Organisation des Nations Unies, car les espoirs du monde entier dépendent de sa sagesse et de sa destinée.

La séance est levée à 17 h. 5.